

# Commune de Cudrefin



## Rapport de la commission technique

Concernant le Préavis No 60-2022 :  
Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent  
(DDP) sur la parcelle n°713 RF de Cudrefin

Membres de la commission :

Florian Etter  
Raphaël Sémon  
Grégory Cotting

3 novembre 2022

La commission, hormis Raphaël Sémon, s'est réunie le 26 octobre 2022 en présence de Madame Anne-Marie Lagger, secrétaire communale et du Syndic M. Richard Emmenegger pour la présentation du dossier. De plus, une présentation du projet a eu lieu en date du 2 novembre 2022 par Messieurs Jean-François et Maxime Millet afin de répondre aux dernières interrogations de la commission au complet.

Ayant eu réponse à leurs questions et après analyse du dossier, la commission a rédigé le présent rapport.

**Point 1 :**

Le rapport complet de la société Estimapro (Prometerre) contenant diverses explications et les détails de la calculation financière a été présenté. Celui-ci permet de comprendre les bases du projet de DDP.

**Point 2 :**

La parcelle, à côté de la déchetterie, est assez éloignée des habitations, ce qui devrait éviter des désagréments aux habitants de la Commune. Le terrain, en zone agricole, restera lui dévolu à l'agriculture. Différents lieux sur le territoire communal ont été étudiés et refusés par le Canton avant cela.

**Point 3 :**

L'accès aux camions aura lieu par la Route de la Sauge, direction déchetterie. Une fréquence de 10 chargements par année est prévue. Le projet est initié en collaboration avec la société Bell.

**Point 4 :**

Un acte notarié définira les détails de la transaction immobilière. Une priorité de rachat par la commune est mentionnée. De plus, l'équipement du terrain sera pris en charge par les locataires.

En conclusion, la commission technique demande au conseil d'approuver le préavis No 60-2022 : Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle n°713 RF de Cudrefin.

La commission technique remercie Madame Lagger et Monsieur Emmenegger pour les informations, les explications fournies et pour le travail accompli. Nous remercions aussi Messieurs Millet pour leur disponibilité et les réponses fournies.



Florian Etter



Raphaël Sémon



Grégory Cotting